

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

497^e séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 2 novembre 2015, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse
M. Steve Massicotte, conseiller
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Adam Perreault, conseiller
Mme Nancy Benoît, conseillère
M. Richard Cossette
M. Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire de la séance

Est absent : M. Francis Perron, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOMENT DE RÉFLEXION

2015.11.281

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

A. Ouverture de la séance (ordre du jour, procès-verbal, suivi)

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 octobre 2015
5. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015
6. Affaires découlant du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 octobre 2015

B. Gestion financière (rapport budgétaire, virements de crédits, paiement de comptes)

1. Liste des comptes payés et à payer
2. Encaissements pour le mois d'octobre 2015

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour (15 minutes)

C. Administration générale

1. Dépôts de documents

- 1.1. Consommation électrique
- 1.2. Consommation d'eau
- 1.3. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 1.4. Liste des personnes endettées envers la municipalité
2. Correspondance
 - 2.1. Le Buisson Ardent – Demande de contribution
 - 2.2. Fondation Foyer de La Pérade – Demande de contribution
 - 2.3. Fondation des maladies du cœur – Demande d'autorisation de sollicitation
3. Rapport du maire – 16 novembre 2015
4. Avis d'une séance extraordinaire – 5 janvier 2016
5. Vol à l'entrepôt du centre récréatif Jean-Guy Houle
6. Souper des fêtes – Autorisation de la dépense
7. Responsables des comités
8. Maire suppléant - Nomination

D. Contrat et appels d'offres

1. Lignage du Rapide Sud – Octroi du contrat
2. Compacteur - Achat
3. Bunker pour pompier - Achat
4. Glissement de terrain sur la route du Rapide Nord – Demande d'honoraires supplémentaires
5. Génératrice pour travaux publics - Achat

E. Avis de motion

F. Adoption de règlement

1. Règlement numéro 2015-351 modifiant le règlement de zonage – Adoption du second projet de règlement

G. Sécurité publique

1. Protocole d'entente encadrant l'utilisation des appareils de désincarcération de la MRC de Portneuf par la municipalité de Saint-Casimir sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade

H. Travaux publics

I. Hygiène du milieu

J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire

K. Loisirs et culture (bibliothèque, centre communautaire, aréna, parc et loisirs)

1. Tournoi de hockey - Demandes
2. Réseau BIBLIO – Réinscription annuelle des membres - Résolution
3. Nouvelle soumission pour le site internet

L. Divers

- 1.
- 2.
- 3.

Période de questions générales (15 minutes)

M. Rapport des comités

N. Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par Adam Perreault et résolu l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté en y ajoutant le point *D.6. Réparation borne-fontaine – Autorisation de la dépense* et *D.7. Hôtel de ville – Offre de service – Architecte*. L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité des conseillers.

Adoptée.

2015.11.282

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2015 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

2015.11.283

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2015

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2015 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

- Aucun point

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2015

- Aucun point

GESTION FINANCIÈRE (RAPPORT BUDGÉTAIRE, VIREMENTS DE CRÉDITS, PAIEMENT DE COMPTES)

2015.11.284

LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 814 978,84 \$.

Liste des comptes payés	580 185,95 \$;
Liste des comptes à payer	188 396,55 \$;
Liste des salaires	46 396,34 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

ENCAISSEMENTS DU MOIS D'OCTOBRE 2015

Les encaissements du mois d'octobre sont de 106 756,14 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR (15 minutes)

- Aucune question

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel.

CONSOMMATION D'EAU

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation d'eau.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les Élections et les Référendums municipaux, tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires.

L'avis sera transmis à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire comme l'exige la Loi.

LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Conformément à l'article 1022 du code municipal, l'état des arrérages de taxes de 100 \$ et plus a été déposé à la table du conseil municipal, pour la somme de 114 163,99 \$.

CORRESPONDANCE

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois d'octobre.

2015.11.285

LE BUISSON ARDENT – DEMANDE DE CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2015-01-007 prévoyait une contribution financière de 400 \$ à l'organisme le Buisson Ardent;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'octroyer une contribution financière de 400 \$ à l'organisme le Buisson Ardent.

Adoptée.

2015.11.286

FONDATION FOYER DE LA PÉRADE – DEMANDE DE CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2015-01-007 prévoyait une contribution financière de 100 \$ à l'organisme le Foyer La Pérade;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'octroyer une contribution financière de 100 \$ à l'organisme le Foyer La Pérade.

Adoptée.

2015.11.287

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR – DEMANDE D'AUTORISATION DE SOLLICITATION

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'autoriser la Fondation des maladies du cœur et de l'ACV de solliciter des dons sur le territoire de la municipalité, et ce pour la période du 9 au 21 novembre 2015.

Adoptée.

RAPPORT DU MAIRE – 16 NOVEMBRE 2015

La mairesse Diane Aubut informe les personnes présentes que, conformément à l'article 955 du code municipal, elle présentera son rapport sur la situation financière de la municipalité, le 16 novembre 2015, 19 h, au lieu ordinaire des séances du conseil municipal lors d'une séance extraordinaire.

AVIS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE – 5 JANVIER 2016

Le directeur général informe qu'il y aura une séance extraordinaire le 5 janvier 2016, concernant l'approbation du règlement d'emprunt pour des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire dans le secteur de la rue Gamelin.

2015.11.288

VOL À L'ENTREPÔT DU CENTRE RÉCRÉATIF JEAN-GUY HOULE

CONSIDÉRANT QU'un vol a été perpétré à l'entrepôt du centre récréatif Jean-Guy Houle et que la valeur des objets volés est inférieure à 4 000 \$;

CONSIDÉRANT la dépréciation des objets volés et la franchise de 1 000 \$ de l'assureur;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité de ne pas faire de réclamation auprès de notre assureur pour le vol commis à l'entrepôt du centre récréatif Jean-Guy Houle survenu durant la fin de semaine du 23 octobre 2015.

Adoptée.

2015.11.289

SOUPER DES FÊTES – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense de 35 \$ par employé et élu pour le souper de Noël 2015.

Adoptée.

2015.11.290

RESPONSABLES DES COMITÉS

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité que la liste des comités et de leur(s) responsable(s) soit formée comme suit pour la prochaine année :

Aréna : Diane Aubut, Steve Massicotte et Francis Perron;

Loisirs, vie culturelle et communautaire : Steve Massicotte, Francis Perron et Richard Cossette;

Politique familiale et démarche Municipalité amie des aînés : Adam Perreault;

Société de développement économique : Diane Aubut, Germaine Leboeuf et Adam Perreault;

Ressources humaines et matérielles (convention collective) : Diane Aubut, Germaine Leboeuf et Adam Perreault;

Office municipal d'habitation : Germaine Leboeuf;

Aqueduc et voirie : Richard Cossette et Francis Perron;

Service incendie, premiers répondants et protection civile : Nancy Benoît;

Embellissement, parcs et bâtiments (revitalisation, fondation rue Principale) : Diane Aubut;

Comité consultatif d'urbanisme : Nancy Benoît et Richard Cossette;

Bibliothèque municipale Armand-Goulet : Germaine Leboeuf;

Comité de sauvegarde du patrimoine : Richard Cossette;

Domaine Seigneurial Sainte-Anne : Nancy Benoît;

Comité du 350^e : Diane Aubut et Steve Massicotte;

Développement domiciliaire : Germaine Leboeuf, Adam Perreault et Francis Perron;

M.R.C. des Chenaux : Diane Aubut (en cas d'impossibilité, le maire suppléant désigné selon la période est autorisé à représenter la municipalité au conseil d'administration de la M.R.C. des Chenaux).

Adoptée.

2015.11.291

MAIRE SUPPLÉANT - NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations attachés (C.M. article 116);

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité :

QUE le conseiller Francis Perron soit nommé maire suppléant pour les quatre prochains mois, soit du 1^{er} novembre 2015 jusqu'au 29 février 2016.

QUE le conseiller Steve Massicotte soit nommé maire suppléant pour les quatre prochains mois, soit du 1^{er} mars au 30 juin 2016.

QUE la conseillère Nancy Benoît soit nommée maire suppléante pour les quatre prochains mois, soit du 1^{er} juillet au 31 octobre 2016.

Adoptée.

CONTRAT ET APPELS D'OFFRES

2015.11.292

LIGNAGE DU RAPIDE SUD – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la ligne jaune au centre du rang Rapide Sud est effacée et que cette dernière sert de repère aux utilisateurs de la route;

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour refaire la ligne centrale du rang Rapide Sud à la compagnie Lignco pour un montant de 2 697,50 \$ avant toutes taxes applicables.

Adoptée.

2015.11.293

COMPACTEUR - ACHAT

CONSIDÉRANT QU'une entente pour l'achat d'un compacteur avec la municipalité de Saint-Prosper est conclue, mais que cette dernière désire en faire l'acquisition qu'en 2016;

CONSIDÉRANT QUE nos employés municipaux ont besoin du compacteur cet automne et qu'à défaut d'en faire l'acquisition nous devons procéder à la location d'un compacteur;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution 2015-09-239 et de procéder à l'achat du compacteur au montant de 3 100 \$ avant toutes taxes applicables auprès du fournisseur Garage Luc Genest, et de renégocier l'entente avec la municipalité de Saint-Prosper en 2016.

Adoptée.

2015.11.294

BUNKER POUR POMPIER – ACHAT

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense de 1 490 \$ plus toutes les taxes applicables pour l'achat d'un « bunker » pour pompier du fournisseur Arsenal.

Adoptée.

2015.11.295

GLISSEMENT DE TERRAIN SUR LA ROUTE DU RAPIDE NORD – DEMANDE D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES

CONSIDÉRANT la multitude de demandes supplémentaires du MDDELCC pour l'obtention du certificat d'autorisation (CA) auprès de ce ministère;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense supplémentaire de 2 200 \$ pour les travaux de la firme Pluritec tel que stipulé au document soumis par la firme.

Adoptée.

2015.11.296

GÉNÉRATRICE POUR TRAVAUX PUBLICS - ACHAT

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'une génératrice Ford modèle FG250E au montant de 1 500 \$ avant toutes taxes applicables, pour le service des travaux publics, auprès de l'entreprise Garage Luc Genest.

Adoptée.

2015.11.297

RÉPARATION BORNE-FONTAINE – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de la firme Stelem pour la réparation d'une borne-fontaine au montant de 2 515 \$ avant toutes taxes applicables.

Adoptée.

2015.11.298

HÔTEL DE VILLE – OFFRE DE SERVICE - ARCHITECTE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite aller de l'avant avec la rénovation et l'agrandissement de l'hôtel de ville;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de Bilodeau Baril Architecte associés pour la fourniture des plans et devis et l'assistance pendant les soumissions pour une somme de 13 800 \$ avant toutes taxes applicables.

Adoptée.

AVIS DE MOTION

Aucun point.

ADOPTION DE RÈGLEMENT

2015.11.299

RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-351 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE – ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'adopter le second projet de règlement numéro 2015-351 modifiant le règlement de zonage et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 : Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 2015-351.

ARTICLE 2 : Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet de réduire la zone 214-AF et d'agrandir la zone 216-AF. Dans la zone 214-AF, les usages résidentiels y seront interdits.

ARTICLE 3 : Délimitation des zones 214-AF et 216-AF

Le plan de zonage 2008-262 est modifié par la réduction la zone 214-AF en y retirant les lots 4 175 853, 4 175 854, 4 175 855 4 175 856, 4 175 857, 4 175 870 et 4 175 871. La zone 216-AF est agrandie en y incluant ces mêmes lots.

Le plan de zonage 2015-351, annexé au présent règlement, illustre la nouvelle délimitation des zones 214-AF et 216-AF.

ARTICLE 4 : Usages et dispositions relatives à la zone 214-AF

Dans la zone 214-AF, les usages suivants sont autorisés :

- . les groupes d'usages «Service et atelier artisanal» et «Automobile et transport» faisant partie de la classe «Commerce et service»;
- . l'usage «Cimetière, mausolée» faisant partie du groupe «Institution» de la classe «Public et communautaire»;
- . les groupes d'usages «Culture», «Élevage d'animaux» et «Service agricole» faisant partie de la classe «Agricole et forestier».

Les usages de la classe «Habitation» et ceux reliés à l'habitation sont désormais interdits.

Les normes relatives aux bâtiments et les dispositions particulières sont indiquées dans la grille de spécifications de la zone 214-AF annexée au présent règlement.

ARTICLE 5 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2015.11.300

PROTOCOLE D'ENTENTE ENCADRANT L'UTILISATION DES APPAREILS DE DÉSINCARCÉRATION DE LA MRC DE PORTNEUF PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

CONSIDÉRANT QU'une proposition de « Protocole d'entente encadrant l'utilisation des appareils de désincarcération de la MRC de Portneuf par la municipalité de Saint-Casimir sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade » a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le protocole a été soumis au préventionniste en Sécurité incendie de la MRC des Chenaux et que ce dernier a approuvé le protocole;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer le « Protocole d'entente encadrant l'utilisation des appareils de désincarcération de la MRC de Portneuf par la municipalité de Saint-Casimir sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade ».

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS

Aucun point.

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun point.

LOISIRS ET CULTURE (BIBLIOTHÈQUE, CENTRE COMMUNAUTAIRE, ARÉNA, PARC ET LOISIRS)

2015.11.301

TOURNOI DE HOCKEY - DEMANDES

CONSIDÉRANT QUE le tournoi de hockey provincial Atome qui se tiendra du 30 novembre au 13 décembre prochain regroupera une cinquantaine d'équipes;

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'accepter les demandes suivantes du comité organisateur pour le tournoi, soit : l'autorisation d'utiliser la loge pour le match d'ouverture, l'utilisation des tables pour la réception à l'entrée, l'utilisation du local du CPA pour la prise de photos, le centre récréatif Jean-Guy Houle pour l'entreposage d'équipement de hockey sans responsabilité de la part de la municipalité en cas de vol et l'impression des programmes (120 copies), le tout sans frais.

Adoptée.

2015.11.302

RÉSEAU BIBLIO – RÉINSCRIPTION ANNUELLE DES MEMBRES - RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade doit annuellement nommer ses représentants officiels auprès du Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Adam Perrault et résolu à l'unanimité de reconduire la conseillère Germaine Leboeuf à titre de représentante élue municipal et de reconduire madame Christiane Daigle à titre de coordonnatrice de la bibliothèque.

Adoptée.

2015.11.303

NOUVELLE SOUMISSION POUR LE SITE INTERNET

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles demandes sont faites pour la mise à jour du site internet de la municipalité;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution 2015-10-267 et d'accepter la soumission d'Acolyte Valeur créative au montant de 487 \$ avant toutes taxes applicables pour la mise à jour du site internet.

Adoptée.

DIVERS

Aucun point.

PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALE (15 minutes)

Des questions sont posées par le public sur les sujets suivants :

- Tournoi de hockey;
- Hauteur des haies;
- Compacteur;
- Bunker pour les pompiers;
- Rencontre MTQ.

RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font rapport sur les points suivants :

- Réseau BIBLIO – rencontre annuelle;
- SDE;
- Calvaire;
- Fête des nouveaux arrivants;
- Fêtes des bénévoles;
- 350^{ième}.

2015.11.304

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité, que la présente séance est levée à 20 h 20.

Adoptée.

Diane Aubut
Mairesse

Jacques Taillefer
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Aubut, mairesse